

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE



N° 9874

TRAVAUX DE RACCORDEMENT A LA FIBRE
8 CHEMIN DE LA HOULLE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route
Vu la demande présentée par la société AXIONE à Feuchy, qui va effectuer des travaux de raccordement à la fibre au 8 chemin de Houlle, pour le compte du syndicat mixte 59/62

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement du chantier

ARRÊTE

Art 1 : La circulation sera régulée pendant les travaux 8 chemin de la Houlle à partir du 19/07/2023 et ce pour une durée de 30 jours. Le stationnement sera interdit au droit du chantier. Le chantier sera interdit au public.

Art 2 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 3 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

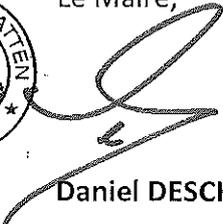
- L'entreprise AXIONE
- Le CD59 et la CCHF
- La gendarmerie, le SDIS, les gestionnaires de transports et le SIROM.

Fait à WATTEN, le 06/07/2023

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,


Daniel DESCHODT.